

Chômeurs/ses : manifestation nationale le 1^{er} décembre

Chômage, précarité : tous concerné-es ! Tel est le titre de l'appel à manifester le 1^{er} décembre, lancé par les organisations de chômeurs/ses, AC !, APEIS, MNCP, CGT chômeurs, soutenues notamment par l'Union syndicale Solidaires.

Pour la 10^{ème} année consécutive, les chômeurs/ses et précaires feront entendre leur voix dans la rue et manifesteront publiquement samedi 1^{er} décembre pour dénoncer une situation scandaleuse faite à un nombre croissant de personnes exclues des droits élémentaires que sont un emploi, un revenu, un logement, l'accès aux soins et à la culture...

6 mois après les élections, rien de nouveau sous les nuages de la précarité. **Un coup de pouce dérisoire aux allocations chômage, pas un centime d'euro pour les allocataires du RSA et de l'ASS, un manque d'emplois de plus en plus terrible et une pression de Pôle Emploi de plus en plus forte, voilà le changement dans la continuité que vivent quotidiennement chômeurs/ses et précaires.** Par ailleurs, les chômeurs/ses et les précaires exigent des réponses à leurs besoins immédiats et à leurs légitimes revendications. Ils affirment aussi qu'une véritable politique de l'emploi et des revenus est possible grâce à une répartition équitable des richesses. Ils et elles rappellent leurs principales revendications:

- Un emploi stable pour tous, librement choisi et permettant de vivre décemment.
- Une indemnisation décente de toutes les formes de chômage et la revalorisation des différents revenus des chômeurs et précaires
- Une meilleure répartition du travail par le respect des 35 heures et par une nouvelle réduction du temps de travail.
- Davantage de moyens pour que les chômeurs accèdent à de vraies formations, et librement choisies.
- Une retraite décente pour tous à partir de 60 ans y compris pour les chômeurs non indemnisés et les allocataires du RSA.
- Une réforme de Pôle emploi : plus de moyens pour accompagner les chômeurs vers l'emploi, une séparation claire des deux fonctions principales: « indemnisation » et « accompagnement vers l'emploi »
- L'arrêt immédiat des radiations-sanctions !!!
- La revalorisation de l'allocation exceptionnelle de fin d'année à 500 euros.

Et parce que le chômage et ses conséquences concernent l'ensemble de la société, **nous appelons tous les chômeurs/ses, précaires, salarié-es, retraité-es et tous les citoyen-nes à nous rejoindre pour manifester avec nous, à partir de 14 heures, Place de Stalingrad à Paris, le samedi 1^{er} décembre.**

Notre-Dame des Landes : un scandale écologique et social



La brutalité employée par la force publique en vue d'expulser, à la veille de la trêve hivernale, les opposants au projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes nous amène à protester officiellement, collectivement et vigoureusement. Alors que nous estimons que le dialogue et la concertation sont une nécessité pour dépasser les crises écologiques, sociales et économiques, **le déploiement de force auquel nous assistons actuellement à Notre-Dame des Landes ne fait que renforcer notre détermination à contester ce projet d'infrastructure inutile, coûteux et clairement contradictoire avec nos objectifs en matière de lutte contre le dérèglement climatique.**

Sur la forme comme sur le fond, ce projet d'aéroport est contestable. Au scandale écologique de ce projet, le premier ministre semble vouloir ajouter un scandale démocratique et social. Il va de soit que cette façon de faire ne peut que créer de la défiance. Cinq ans durant, nous avons subi une politique reposant sur une duplicité quasi institutionnalisée. Nous ne saurions accepter plus longtemps une écologie des mots qui, à l'aide de discours enjoués, permet de justifier des actes profondément scandaleux. Nous appelons solennellement et avec la plus grande fermeté le gouvernement à cesser les expulsions des opposants au projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes. Nous appelons le premier ministre à remettre en cause ce projet d'aéroport qui aura une incidence significative sur le budget de l'Etat, un impact irréversible sur plus de 2000 hectares de zone humide et terre agricole et sur nos émissions de gaz à effet de serre.

A l'heure des crises alimentaires, climatiques et énergétiques, à l'heure de l'effondrement des écosystèmes, nous ne cautionnerons pas un double-discours qui tend à devenir une seconde nature des responsables politiques. Par cette déclaration solennelle, nous tenons à exprimer notre solidarité et à apporter tout notre soutien à celles et ceux qui luttent pour un monde vivable. Nous appelons l'ensemble des citoyennes et citoyens à participer à des mobilisations locales et ainsi répondre démocratiquement à une violence qui, pour être institutionnelle, n'en est pas moins illégitime.

Elections dans les entreprises de moins de 11 salarié-es



Les salarié-es des entreprises de moins de onze personnes voteront entre le 24 novembre et le 12 décembre. **Chaque organisation nationale et Solidaires départemental a reçu le tract en format A6 qui est à remettre en quelques exemplaires à chacun- de nos syndiqué-es.**



Chaque adhérent-e d'un syndicat Solidaires connaît quelqu'un qui travaille dans une entreprise de moins de 11 salarié-es : membre de sa famille, ami-e, voisin-e, ... Chaque syndiqué-e Solidaires peut aussi participer à notre campagne syndicale en diffusant ce flyer dans les boîtes aux lettres de sa rue ou auprès des salarié-es des commerces où ils/elles se rendent...

Les Solidaires départementaux et les organisations nationales Solidaires ont reçu **un tract pour des diffusions publiques** (gares, marchés ou sites à forte concentration de « TPE » comme les centres commerciaux, zones commerciales, etc.) et aussi **des affiches et des autocollants**. Une **vidéo Solidaires** est également disponible ; n'hésitons pas à la faire connaître : www.solidaires.org/rubrique351.html

Commerce (Paris) : ne plus sacrifier nos vies !

À Paris, ouvrir les supérettes tous les dimanches et les lundis, c'est illégal. Pourtant, elles sont nombreuses à ouvrir. Faire travailler des salarié-es du commerce après 21 heures, c'est illégal. Pourtant, beaucoup de boutiques le font. Obliger des salarié-es à travailler à temps partiel et leur refuser le passage à temps plein, même lorsque des postes sont disponibles, c'est illégal : c'est pourtant ce que pratiquent la plupart des enseignes du commerce. Imposer des salaires de misère, obliger les salarié-es à en faire toujours plus pour boucler leurs fins de mois, c'est anormal et immoral : c'est le lot de toutes les entreprises du commerce.

Pourquoi l'accepter ? **Pourquoi la violation des règles serait-elle la règle dans nos magasins ? Depuis deux ans, l'intersyndicale des commerces de Paris (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, SUD) a décidé de dire stop.** Nous avons fait condamner de nombreuses enseignes qui ouvraient illégalement le dimanche et empêché, devant les tribunaux, les grands magasins de multiplier les nocturnes. **Pour la première fois en 30 ans, nous avons arrêté l'hémorragie et prouvé que les patrons ne faisaient pas ce qu'ils voulaient.** Nous allons continuer ce travail en empêchant quiconque, grand ou petit, de violer la loi sur le dos des salarié-es que nous sommes. Notre unité, nos victoires devant les tribunaux sont encourageantes. Nous devons les appuyer par notre mobilisation.

Devons-nous sacrifier nos vies pour une chemise, un yaourt ou une bouteille de parfum ?
Manifestation le 15 novembre !

Les salarié-es du commerce doivent s'inviter dans le débat sur les horaires de travail ! Ce n'est pas aux patrons de parler en notre nom, ni au nom des consommateurs/trices. Il ne faut pas les laisser imposer l'explosion des horaires comme un fait accompli. Il ne faut pas que demain, les magasins soient ouverts 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, exclusivement avec des salarié-es à temps partiel que l'on paie moins que le Smic mensuel. Nous voulons que les commerces arrêtent de se faire la concurrence sur notre dos et que, sur la Capitale, les règles d'ouverture soient les mêmes pour tous. Pour cela, nous exigeons une négociation qui définira les horaires applicables à tout le monde et fixera les droits des salarié-es. Nous avons demandé à la mairie de Paris d'initier cette négociation. Nous avons invité les patrons à y participer. Si, comme ils le disent, ils n'ouvrent que pour s'adapter à la concurrence, alors ils ont tout intérêt à ce que les règles soient les mêmes pour tous ! Pour notre vie personnelle, pour notre santé, pour avoir le droit à un revenu suffisant, pour obliger les patrons à négocier, nous devons nous mobiliser et participer à la **manifestation qui partira le 15 novembre à 11h00 des Grands magasins du Boulevard Haussmann.**

SNCF : cheminot-es en grève le 25 octobre

Les quatre fédérations syndicales de la SNCF (CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT) appelaient à la grève le 25 octobre. Les cheminot-es rappelaient ainsi au gouvernement l'urgence d'une **réunification du système ferroviaire au sein du service public SNCF**. Mais il s'agissait aussi de **défendre les revendications portées par les organisations syndicales**, en termes de salaire, de conditions de travail, d'emploi, de défense du statut, etc. Et puisque le changement c'était, paraît-il, « maintenant » ... il y a déjà près de six mois, cette grève avait également pour objet de **dénoncer la poursuite de la casse de la SNCF, de la privatisation dans le secteur ferroviaire**, orchestrées par les dirigeant-es de la SNCF.

Désert sanitaire : en finir avec une politique criminelle

Le vendredi 19 octobre, une jeune femme a perdu son enfant alors qu'elle se rendait à la maternité de Brive, distante de plus d'une heure de transport. En 2009, la maternité de Figeac a été fermée. Après la fermeture de Gourdon et Decazeville il ne reste dans le Lot qu'une maternité pour 170 000 habitant-es avec des conditions de transports problématiques liées à la géographie, sans parler des conditions climatiques parfois difficiles. C'est le cas dans de nombreux autres départements.

Ce drame de plus constitue la terrible conséquence d'une politique publique exclusivement comptable. **On est ainsi passé de 1370 maternités en 1975 à 526 en 2010.** Les incidents dramatiques se multiplient et **les Services Départementaux d'Incendie et de Secours transformés, malgré eux, en unité d'accouchement d'urgence tirent la sonnette d'alarme depuis longtemps.** Alors que le nombre des naissances a connu un record en 2011, les autorités continuent de fermer des maternités publiques comme à la Seyne-sur-mer, il ya quelques mois ou à Marie-Galante, en Guadeloupe récemment. La pression est maintenue contre des hôpitaux comme à Le Blanc en région Centre, aux Bluets (Paris) et ailleurs sur tout le territoire. Et on continue de réduire le nombre de lits et de favoriser la concentration en grosses maternités véritables « usine à bébés » !

Cette situation est le produit de la logique de l'hôpital-entreprise, au mépris des besoins des populations et parfois de leur vie. **Avec les autres organisations composant le Collectif « Notre Santé en Danger », la fédération Sud Santé Sociaux Solidaires exige l'arrêt immédiat de toutes les restructurations hospitalières, qui crée de véritables déserts sanitaires.** Elle exige d'urgence l'organisation d'un débat démocratique associant professionnel-les, usager-es et collectivités territoriales pour l'établissement d'une carte sanitaire répondant aux besoins de la population en matière d'accès aux soins.

Centres d'appels : journée d'action unitaire le 14 novembre

Les opérateurs traditionnels Orange, SFR, et Bouygues ont annoncé des restructurations drastiques qui une fois de plus vont venir peser lourdement sur l'emploi. **Leur préoccupation principale est aujourd'hui comme hier de préserver leurs marges et les dividendes de leurs actionnaires.** L'arrivée d'un quatrième opérateur dans le secteur de la téléphonie mobile, des offres commerciales à bas coûts, des contrats où la relation client est réduite à sa plus simple expression... Tout cela leur sert d'excuse afin de justifier des centaines de licenciements en interne comme chez leurs sous-traitants.

Les donneurs d'ordres provenant du secteur Télécom pèsent fortement sur le marché des centres d'appels prestataires, puisque celui-ci représente encore près de 57% des contrats. Ces entreprises n'ont pas tardé à répercuter « leurs difficultés » sur les prestataires : les contrats ont été dénoncés pour mieux être renégociés, l'externalisation est encore renforcée. « Plans sociaux » et autres « plans de départs volontaires » vont se multiplier dans les entreprises du secteur.

Les salarié-es ne doivent pas être encore une fois les « dindons de la farce », et l'emploi ne peut être la variable d'ajustement économique lorsqu'un secteur évolue. D'autres solutions sont possibles :

- Priorité à l'emploi** et sauvegarde de tous les emplois dans des conditions de travail décentes.
- Maintien de l'équilibre entre le nombre d'emplois localisés en France** et ceux situés à l'Off-shore.
- Les entreprises Télécom, qui engendrent des milliards de bénéfices,** doivent revoir leur copie vis-à-vis des prestataires.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, SUD appellent l'ensemble des salarié-es des secteurs des Télécoms et des Centres d'Appels Prestataires à se mobiliser le 14 novembre (grève, rassemblements, débrayages, etc.)

Protection sociale : un accord qui favorise les privilégié-es

La négociation entre la caisse nationale d'assurance maladie, les syndicats de médecins libéraux et les complémentaires-santé sur les dépassements d'honoraires s'est conclue le 25 octobre par un accord. La CNAMTS et le gouvernement sont satisfaits alors qu'il s'agit d'une capitulation devant les lobbies médicaux qui défendent une minorité de privilégié-es. **Les assuré-es sont les grands perdant-es de cette négociation. Cet accord entérine des dépassements allant jusqu'à 2 fois et demi le tarif de la sécu pour les consultations (70 € au lieu de 28€) ainsi que pour les actes chez les spécialistes du secteur 2.** Dans le cadre d'un « contrat d'accès aux soins », sous réserve de faire 30% de leurs actes au tarif Sécu, les médecins de secteur 2 pourront continuer à pratiquer des dépassements pour les 70 % des patient-es restant. Et en plus, pour les « récompenser », l'Assurance Maladie prendra en charge une partie de leurs cotisations sociales. Le relevé de conclusion ne prévoit aucune interdiction ni aucun véritable système pour sanctionner les dépassements « abusifs ». Les complémentaires-santé devraient rembourser tout ou partie des dépassements ce qui entraînera une augmentation de leurs tarifs. Mais rappelons que tout le monde n'a pas de complémentaire santé.

SUD Protection Sociale dénonce cet accord injuste qui se fait sur le dos des assurés et ne permet pas l'accès aux soins pour tous. **Pour permettre un réel accès aux soins pour tous, un premier pas serait la suppression pure et simple de tout dépassement d'honoraires.** Cela passe aussi par un certain nombre de mesures immédiates comme la suppression des franchises médicales et autres forfaits qui pénalisent les malades.